



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU
SPORT AUTOMOBILE**



**LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE PYRÉNÉES**



**A.S.A.
DU VIGNOLE TARNAIS**



**ÉCURIE
AUTO SPORT PASSION**

**15^{ème} RALLYE RÉGIONAL
DU VAL DADOU**

Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2

20-21 MAI 2023

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

GRAULHET - MISSÈCLE - CABANÈS — DAMIATTE - MOULAYRÈS - BROUSSE - PUYCALVEL

FFSA – LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRÉNÉES – ASA DU VIGNOLE TARNAIS – ÉCURIE AUTO SPORT PASSION

NOTE IMPORTANTE À MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'Association AUTO SPORT PASSION peut organiser cette année le 14^{ème} Rallye Régional VAL DADOU.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de

RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE,

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires règlementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des engins agricoles.

EN ACCORD AVEC LES
SERVICES PRÉFECTORAUX
ET LA GENDARMERIE,
LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE:

Reconnaisances autorisées:

Dimanche 14 mai 2023 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 20 mai 2023 : 8h à 12h et 14h à 18h

Limitation de vitesse: **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales**
30 Km/h dans les agglomérations

IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER LES JOURS ET HEURES DES RECONNAISSANCES.
IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES ÉPREUVES SPÉCIALES EN SENS INVERSE.
Sous peine de sanctions prévues au règlement FFSA.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors-course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement: tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.



IMPORTANT, IMPORTANT, DITES À VOTRE STAFF, QUAND IL VIENDRA VOUS APPLAUDIR SUR LE PARCOURS, QU'IL NE FAUT PAS TRAVERSER LES CHAMPS. IL FAUT QUE TOUT LE MONDE RESPECTE LES CULTURES.

ENCORE UNE FOIS, IL S'AGIT LÀ DE LA SURVIE DU RALLYE : LE RESPECT DE L'AGRICULTEUR RIVERAIN, QUI AUTORISE LE PASSAGE DU RALLYE!!!

Le comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie d'avance de votre sportivité.



PRÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

15^{ème} RALLYE RÉGIONAL MODERNE DU VAL DADOU 20-21 MAI 2023

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 13 mars 2023

Clôture des engagements : Lundi 8 mai 2023 à minuit, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives :

Dimanche 14 mai 2023 : 8h à 12h et 14h à 18h - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Samedi 20 mai 2023 : 8h à 12h - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Samedi 20 mai 2023 : 14h à 18h - Forum 63, avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 14 mai 2023 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 20 mai 2023 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérifications Administratives et complémentaires :

Samedi 20 mai 2023 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

Vérification Techniques des voitures :

Samedi 20 mai 2023 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 20 mai 2023 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET 63, rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 20 mai 2023 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :

Samedi 20 mai 2023 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Départ 1ère voiture:

Dimanche 21 mai 2023 - à **8h00 (heure du 1^{er} VHC)** du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:

Dimanche 21 mai 2023 - à **15h23 heure d'entrée du 1^{er} VHC** au FORUM de GRAULHET

À **15h47 heure d'entrée du 15^{ème} Moderne** au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 21 mai 2023 - **dès l'arrivée de l'épreuve**, TAUX HORAIRE 60€ TTC, au Garage BOUSQUET 2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 21 mai 2023 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :

Dimanche 21 mai 2023 à **18h00** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

ARTICLE 1.P - ORGANISATION

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

20-21 mai 2023 le 15^{ème} RALLYE RÉGIONAL MODERNE DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le permis d'organisation:

N° R14 du 17/02/2023

Visa FFSA N° 144 du 17/02/2023 Délivré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;

Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;

Comité d'Organisation : Présidente Marie-Hélène GÉROMIN, Séverine MURAT, Alice BRAZ, Chantal & Joseph MARTINEZ-JUAN, Bernard & Sonia BÉLIÈRES, Lise VALETTE, Charlotte OLEA, Joël VALETTE, Jean-Luc BERNARD, Serge BERNARD & Annie NICOLLET, Noël MEYSSONNIER, Sébastien PLO, David POMMAREDE, Aurélie BASCUGNANA, Aurélie VIGROUX.

Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET

Tél. : 05 63 34 87 98 Mobile: 06 03 65 14 29 Marilou

Email : mariehelene.sanchis@free.fr

Tableaux officiels d'Affichage :

PC du Rallye, 63, avenue Saint Exupéry au FORUM 81300 GRAULHET

Permanence du Rallye

Le Samedi 20 mai 2023 et Dimanche 21 mai 2023 de 7h à 21h

FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 03 65 14 29 Marilou

1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs:

Max DECARPENTRIE **Président**Lic n° 3 433/0809

Francis MARTY.....Lic n° 241 841/0915

Jean-Bernard VAYSSIÈRE.....Lic n° 29 335/0915

Directeur de Course :

Yves ESCLOUPÉ.....Lic n° 76 046/0903

Directeurs de course adjoints :

Claude NOLLEVAL.....Lic n° 179 635/0908

Éric LAURENSLic n° 133 555/0915

Directeurs de course délégués aux ES :

Jacques ÉTIENNELic n° 17 167/0905

Guillaume FAYET.....Lic n° 162 390/0904

Commissaires Techniques:

André FOURMENT **Responsable**Lic n° 6 222/0907

Bernard SANGLA.....Lic n° 8 230/0901

Aurélien PINHO.....Lic n° 259 271/0915

Serge LARQUEY.....Lic n° 256 965/

Responsable Classement :

Nicole BONNET.....Lic n° 7 422/0901

Commissaires Sportifs Relations Concurrents :

Myriam BERTRAND PUECHLic n° 113 568/0915

Jacques JONQUIÈRES.....Lic n° 9 859/0905

Médecin:

Mohamed EL RAKAAWI.....Lic n° 49 435/0910

Directeur de Course Voiture BBR :

Bernard GALARD.....Lic n° 4 608/0914

Voiture DAMIER :

Dominique MAFFRELic n° 14602/0915

Responsable de la Presse :

Marie-Hélène GÉROMIN.....Lic n° 198 015/0915

Juge de Faits

Marcel CABROL.....Lic n° 14 590/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les Officiels de l'Épreuve sont aussi Juges de Faits de droit.

1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 15^{ème} Rallye Régional Moderne Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2023, coefficient 2 ;**

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2023, coefficient 2 ;

Le Challenge des Commissaires Occitanie Pyrénées 2023.

1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un SMS accusant réception de l'engagement.

Les vérifications auront lieu le Samedi 20 mai 2023 au Forum de GRAULHET

Les administratives et les complémentaires: de 14h à 19h

Les techniques : de 14h15 à 19h15

Parc remorque obligatoire : parking du Pôle d'Aménagement Secteur Routier, avenue Saint Exupéry (voisin du FORUM).

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le Dimanche 21 mai 2023 au :

Garage BOUSQUET

2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2.P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3.P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 15^{ème} Rallye Régional du Val Dadou, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: **le 8 mai 2023 minuit, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum MODERNE et VHC.**

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:

• Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €

• Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

20 € de réduction pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; Lors des vérifications administratives présenter les originaux suivants:

- licence des 2 membres d'équipage ;
- permis de conduire des 2 membres d'équipage ;
- attestation de l'autorisation de prêt de véhicule du propriétaire de la voiture ;
- Le passeport technique de la voiture.

Les chèques sont à libeller à **l'ordre d'AUTO SPORT PASSION 9**, Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET.

3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Le Rallye Moderne prendra le départ **après** le Rallye VHC pendant toute la durée de l'épreuve

ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

4.3.2.1P PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets. Bâche sous élément moteur du véhicule assistance et piquetage interdit.**

ARTICLE 5P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2P PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2023, devra être autorisée par l'organisation.

ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.1P DESCRIPTION

Le 15^{ème} Rallye Régional MODERNE VAL DADOU représente un parcours total de 122,730 km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,510 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 NOTRE DAME DES VIGNES 6,160 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 CANGUILAN 7,010 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « HORAIRES ET ITINÉRAIRES »

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

Le Rallye MODERNE partira **après** le Rallye VHC.

LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES après engagement, le 14 mai 2023

Local d'AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Téléphones mobiles : 06 85 48 60 59 Lise

06 01 29 25 04 Aurélie B

06 70 68 82 41 Aurélie V

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :

• Dimanche 14 mai 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

• Samedi 20 mai 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE

Seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont:

• Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE

• Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE

• Commissaire Radio: chasuble jaune imprimé RADIO

ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 10.P - PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

SCRATCH: 1^{er} 400 €

2^{ème} 300 €

3^{ème} 200 €

CLASSE: 1^{er} 150 € **Plus de 3 Partants**

GROUPE FRGT : Classes GT 9 et GT 10 **cumulées**

1^{er} 150 € **A partir de 2 Partants**

GROUPE R : Les classes primées sont les classes R1 (R1A+R1B regroupées) R2 (R2B+R2C regroupées) R3 (R3C+R3D+R3T regroupées) R4 et R5 (R5+R5T regroupées)

COUPE DES DAMES : Le 1^{er} équipage entièrement Féminin recevra 120 € **A partir de 2 Partants**

Les Prix ne sont pas cumulables.

COUPES : Aux 3 premiers du scratch et à chaque 1^{er} de classe.

1 Commissaire, 1 Sécurité, 1 Officiel et 1 Chronométrateur seront récompensés.

Challenge de l'Épingle (ES1-3-5) : les trois meilleurs auront une réduction de l'engagement du rallye 2024.

Les chèques correspondants aux prix distribués seront expédiés par courrier sous 10 jours.

LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 21 MAI 2023

À 18H00 DEVANT LE FORUM DE GRAULHET.